

*Conseil communal de la Ville de Mons, le 29 avril 2025,*

**Proposition de motion – Partenariat avec des services d'assistance d'aide à la conduite tels que le service communautaire Coyote pour renforcer la sécurité routière et la gestion de la mobilité à Mons**

**(Mathieu Veltri – Mons en Mieux)**

Considérant que la sécurité routière et la mobilité sont des enjeux majeurs pour la Ville de Mons et ses citoyens ;

Considérant que la prévention des accidents, la gestion du trafic et l'identification des zones à risques nécessitent des outils modernes, collaboratifs et réactifs ;

Considérant que la société Coyote, active dans l'assistance à la conduite et l'information routière en temps réel, dispose d'une communauté de plus de 1,5 million d'utilisateurs en Belgique, générant plus de 7 millions de données par mois sur des dangers potentiels, des routes dégradées, des chantiers, ou encore des vitesses pratiquées ;

Considérant que plusieurs villes et institutions publiques (Alost, Ottignies, Gand, Namur, Région wallonne, Police fédérale, AWSR, etc.) ont conclu des partenariats avec Coyote, permettant une circulation bilatérale des données à des fins de prévention, de sécurité et de meilleure gestion de la mobilité ;

Considérant que ces échanges permettent d'identifier les zones accidentogènes, de prioriser les interventions policières ou techniques, d'évaluer l'efficacité de certains dispositifs (radars, ralentisseurs, signalisation), et de diffuser rapidement des alertes importantes (chantiers, événements, incidents, voire alertes de sécurité civile via BE-Alert) ;

Considérant que l'exemple positif de villes comme Alost, Ottignies, Gand ou Namur démontre la faisabilité et l'intérêt pratique de ce type de partenariat pour les autorités communales ;

Considérant que la participation citoyenne à l'amélioration de la sécurité routière peut être renforcée grâce à des plateformes comme Coyote, qui s'appuient sur des informations anonymes récoltées par les usagers eux-mêmes ;

Considérant que cette démarche s'inscrit dans un objectif de ville intelligente ("Smart City"), visant à mieux exploiter les données disponibles pour améliorer les services aux citoyens ;

Considérant que la plateforme Coyote, déjà utilisée pour diffuser des messages urgents (via la Police fédérale ou BE-Alert), constitue aussi un canal utile pour la gestion des situations d'urgence locales (accidents majeurs, événements, incidents environnementaux, etc.) ;

Considérant que l'usage de telles technologies ne remplace pas l'action des services publics, mais la renforce et la rend plus pertinente en facilitant la prise de décision fondée sur des données concrètes et actualisées ;

Considérant le Plan Communal de Mobilité de la Ville de Mons et de ses 5 objectifs ;

Considérant que l'un des objectifs majeurs du Plan communal de Mobilité de la Ville de Mons est de fluidifier le trafic aux heures de pointe, notamment par une meilleure connaissance des flux de circulation et des zones de congestion ;

Considérant que les données anonymes collectées par les systèmes d'assistance d'aide à la conduite permettent de suivre en temps réel les vitesses pratiquées, les ralentissements, les points de saturation, et d'identifier les axes les plus fréquentés aux moments clés de la journée ;

Considérant que le Plan communal de Mobilité prévoit également d'apaiser la circulation dans les quartiers, et que les données remontées par les usagers peuvent objectiver les problèmes de vitesse excessive ou de trafic de transit dans les zones résidentielles ;

Considérant que la sécurisation des itinéraires (notamment pour les modes actifs comme le vélo ou la marche) repose sur une bonne identification des zones accidentogènes, routes dégradées et points de danger ;

Considérant que cette dynamique s'inscrit dans une logique win-win : la Ville peut diffuser des informations pertinentes sur les événements locaux (travaux, manifestations, accidents), tandis que les services communaux et de police bénéficient de données précieuses pour l'analyse, la planification et l'intervention.

***Le conseil communal décide par...voix favorables, ...contres et ...abstentions de***

**Article 1 :** D'étudier la faisabilité d'un partenariat avec le service communautaire Coyote et d'autres opérateurs, sur le modèle de ceux déjà mis en place dans d'autres communes wallonnes et flamandes ;

**Article 2 :** D'entrer en contact avec les représentants de la société Coyote afin d'évaluer les conditions techniques, juridiques et budgétaires d'une collaboration ;

**Article 3 :** D'impliquer les services de police locale dans l'analyse des données qui pourraient être rendues disponibles ;

Pour Mons en Mieux !  
Veltri M.